

Rentrée 2026



Dans le cadre du CONTRAT qui nous lie MUTUELLEMENT,
nous sommes heureux de vous remettre cette présentation
de l'établissement et vous demandons de la conserver
précieusement tout au long de la scolarité
de votre fils ou fille.

21 rue du Cloître St-Etienne - 10000 TROYES

Tél : 03.25.72.15.30 - Fax : 03.25.72.15.31

lasalle-troyes.fr

contact@lasalle-troyes.fr



LA CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE

(pour les formations de BTS)

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

Madame, Monsieur, vous souhaitez nous confier votre fils ou votre fille.

Et vous, JEUNES, vous venez poursuivre vos études sur le Campus La Salle Troyes.

Il est donc indispensable que vous connaissiez très clairement les objectifs que nous voulons atteindre ENSEMBLE. C'est le sens de ce CONTRAT intitulé...

"QUE SOUHAITONS-NOUS ?... ENSEMBLE ET PAR ASSOCIATION" ...
et qui constitue le PROJET EDUCATIF de l'établissement
en étroite collaboration avec la famille.

Des attitudes et des valeurs communes : notre but est donc d'accompagner le jeune avec confiance dans sa préparation à la vie d'adulte. Pour cela, nous ferons le maximum pour lui permettre d'acquérir une solide formation intellectuelle, base indispensable de toute compétence professionnelle et de mise en projet.

Nous voulons aussi l'accompagner dans sa formation humaine. Par les rencontres quotidiennes ainsi que par la relation, par des temps de réflexion, nous souhaitons qu'il découvre les grands idéaux qui ont animé les hommes et les animent encore aujourd'hui. Qu'il se donne une culture religieuse lui permettant de comprendre la réalité du monde passé et celle d'aujourd'hui avec le discernement nécessaire. Qu'il aime et fasse aimer la liberté, la tolérance, la solidarité, en un mot, tout ce qui favorise l'épanouissement des personnes et la préparation à une vie responsable dans le respect mutuel. Le lycée La Salle - Groupe Saint-Joseph étant un établissement catholique, nos efforts d'éducation reposent sur l'Évangile de Jésus-Christ.

Création par l'établissement des conditions nécessaires à une bonne collaboration entre parents, étudiants et communautés éducatives : la pédagogie mise en œuvre est celle de la liberté et de la responsabilité. L'établissement met à disposition les moyens de communication nécessaires au cadre du suivi éducatif et scolaire via Ecole Directe.

Une co-responsabilité éducative favorisée par : les réunions d'inscription qui sont un moment privilégié de rencontre.

Nous tenions à vous dire ceci dès ce premier contact afin que nos relations soient basées sur la clarté et la loyauté réciproques pour que les jeunes cheminent vers plus de liberté et de responsabilité.

Avec toute notre confiance.

Johann LESIRE - Chef d'Établissement



VIE SCOLAIRE et DEVOIRS des ETUDIANTS

HORAIRE DES COURS

Les cours ont une durée de 55 minutes aux heures suivantes :

matin	8h à 8h55	après-midi	13h à 13h55	Une sonnerie marque le début et la fin des cours
	8h55 à 9h50		13h55 à 14h50	
	récréation		récréation	
	10h05 à 11h		15h05 à 16h	
	11h à 11h55		16h à 16h55	
	12h à 12h55			

Après 16h55, l'établissement reste ouvert : les étudiants peuvent travailler en autonomie ou en petits groupes au C.D.I. ou sur le plateau technique. Des activités de soutien peuvent être proposées par l'équipe pédagogique. Ce créneau peut être le cadre d'animations sportives, culturelles, ludiques proposées par l'ADEL, le Bureau des étudiants. Il n'y a pas de cours le samedi matin.

ASSIDUITE ET PONCTUALITE

En référence à la loi n° 89-486 du 10/07/1989, assiduité et ponctualité s'inscrivent dans le contrat passé entre l'établissement et le jeune. Il n'y a pas de réussite scolaire sans assiduité. Elle concerne toutes les activités scolaires et périscolaires ainsi que les heures d'autonomie et/ou d'ateliers.

ABSENCES ET AUTORISATIONS

Toute dispense de cours est soumise à la décision du Directeur des Etudes.

Pour toute absence prévisible faire une demande écrite au Service Education au moins 48 h à l'avance. Les rendez-vous médicaux ou de leçons de conduite doivent être pris, dans toute la mesure du possible, en dehors du temps scolaire.

Pour toute absence imprévisible signaler par téléphone le jour même et confirmer, par écrit, du responsable légal, au retour du Jeune. Un certificat médical doit être fourni en cas de maladie contagieuse indiquant la date de retour en classe.

Les Jeunes majeurs sont également concernés par ces mesures.

TRAVAIL PERSONNEL

Au même titre que l'assiduité, un travail personnel suffisant et sérieux est une condition incontournable de la réussite des études.

Ceci suppose que le travail donné par les enseignants soit réalisé convenablement dans le respect des échéances qui auront été précisées.

De la même façon, ceci suppose que l'étudiant soit en possession dès le début de l'année du matériel nécessaire aux activités. Pour chaque matière, les enseignants préciseront dès la rentrée les équipements complémentaires et leurs exigences vis-à-vis de ceux-ci.



RESPECT DE SOI, DES PERSONNES ET DES BIENS

Nos attentes et exigences en termes de comportements et d'attitudes sont clairement inscrites au règlement intérieur. **Tout étudiant qui intègre l'établissement s'engage à les appliquer sans exception.**

Les enseignants ont pour consigne de n'accepter aucune dérive sur ce point.

Ainsi, sera sévèrement et immédiatement sanctionné tout comportement déviant tels que :

- Violence verbale ou physique envers un autre jeune ou un personnel de l'établissement.
- Paroles irrespectueuses envers les enseignants, les éducateurs ou les autres personnels.
- Attitudes gênantes et perturbatrices en classe (bavardages, déplacements sans autorisation...)
- Refus d'appliquer les consignes données par les enseignants ou discussion sur le bienfondé de celles-ci.

SUIVI PEDAGOGIQUE DE L'ETUDIANT

Le suivi de la scolarité de l'étudiant s'appuie sur différentes instances tels que les bilans de conseils de classe, le lien parfois nécessaire avec le professeur responsable de la classe.

Le suivi scolaire est également facilité par la possibilité de connexion au site internet ECOLE DIRECTE. Ce dernier permet de visualiser le cahier de texte numérique de la classe (outil d'aide à l'organisation scolaire) et de parcourir les résultats scolaires de l'étudiant tout au long de l'année.

QUI CONTACTER ? Pour quel motif ?

- ➔ **Prévenir d'une absence, d'un retard** : appeler le standard du lycée au 03 25 72 15 30
- ➔ **Pour toute demande d'autorisation d'absence, information sur une sanction, inscription aux examens, modification d'emploi du temps, suivi médical,**
demander le SERVICE EDUCATION.
- ➔ **Pour toute information sur le suivi pédagogique de l'étudiant, contacter la Directrice des Etudes : Mme Sonia KALLOUCH**



L'EDUCATEUR LASALLIEN : une posture éducative originale



Le Groupe Saint Joseph La Salle Troyes est un Etablissement Catholique d'Enseignement du réseau lasallien, sous tutelle des Frères des Ecoles Chrétiennes dont le fondateur est Jean Baptiste de la Salle.

Pour Jean-Baptiste de La Salle, l'éducation est avant tout une présence et une relation aux enfants et aux jeunes. C'est une œuvre d'amour : « Faîtes en sorte d'avoir de la bonté et de l'affection pour les enfants que vous instruisez ». Dans ses écrits pédagogiques ou spirituels, il décrit les attitudes éducatives fondamentales qu'il recommande aux enseignants.

L'éducateur lasallien...

1. porte une attention à tous ses élèves, et particulièrement à ceux qui sont en difficulté
2. s'efforce de bien connaître ses élèves et leurs besoins
3. cherche à vivre la cohérence entre ce qu'il dit et ce qu'il fait
4. se met à la portée de ses élèves
5. se comporte comme un guide vigilant à l'égard de ses élèves
6. recherche un équilibre entre douceur et fermeté dans sa relation aux élèves
7. met son travail et ses élèves entre les mains de Dieu
8. veut révéler Jésus Christ.

Jean Baptiste de La Salle résume toutes ces attitudes en demandant aux maîtres de se comporter à l'égard de leurs élèves comme des frères aînés. Cette posture éducative originale des adultes de l'établissement permet d'accompagner le jeune dans son projet et dans sa construction globale.

**« Construire l'Homme
et dire Dieu... »**

Le projet de la Pastorale Scolaire de l'établissement se décline en 4 grandes orientations à l'attention des jeunes et des adultes de la communauté éducative.

- Accueillir
 - Témoigner
 - Accompagner
 - Célébrer

Ce projet prend forme de façon transversale dans les actions menées par les équipes et fait partie intégrante du projet d'établissement qui y puise sa source. Ainsi, le projet de la Pastorale Scolaire se vit dans le respect de chacun au travers de temps forts proposés en fonction du calendrier liturgique, de témoignages et de démarches qui contribueront à la construction humaine et spirituelle du jeune.



HEBERGEMENT et RESTAURATION au FOYER LA SALLE

Le Foyer est un centre d'hébergement et de restauration situé à une centaine de mètres du Lycée et du Centre de formation. Il accueille les jeunes du dimanche soir 20h00 au vendredi soir 18h00. Les étudiants sont logés au sein même du Foyer à un étage qui leur est réservé. Ils bénéficient d'une chambre individuelle en libre accès durant la journée.

RESTAURATION : (il n'y a pas de restauration pendant les week-ends et les congés scolaires)

DEMI-PENSIONNAIRES (scolarité + repas de midi) :

- ✓ Forfait 5 repas : 2 572.30€
- ✓ Forfait 4 repas : 2 416.30€
- ✓ Forfait 3 repas : 2 198.30 €
- ✓ Forfait 2 repas : 1 936.30 €

REPAS OCCASIONNEL :

- ✓ Repas unitaire au ticket : 7,60 €

Le départ anticipé des classes d'examen ne donne pas lieu à une réduction ; celle-ci a été répartie sur l'ensemble des frais. Pour les périodes de stage, un remboursement total des repas sur simple demande écrite auprès du Foyer peut être fait.

HEBERGEMENT :

FORFAIT ANNUEL PENSION COMPLETE :

- ✓ 5 948.30 € en chambre individuelle
- ✓ 5 389.30 € en chambre double

Forfait dimanche soir : 610 €/an (présence régulière)

Une caution d'un montant de 61 € est demandée et encaissée (le remboursement sera effectué sous réserve qu'il n'y ait pas de dégradation constatée lors de l'état des lieux de sortie)

Les modalités de désistements éventuels pour la restauration ou l'hébergement seront étudiées au cas par cas lors d'un entretien avec la famille et l'étudiant.

Les désistements ne sont possibles que dans les cas suivants :

- Démission ou renvoi du lycée
- Longue maladie

Pour toute autre raison, 1 mois de préavis est demandé.



QUE PAIEREZ-VOUS ?

	Participation (ajustement de la somme sur le dernier prélèvement)	Total annuel
<u>1^{er} cas</u> Si l'étudiant est <u>EXTERNE</u>	600 € d'arrhes à l'inscription - Solde : 808.30 €	1 408.30 €
	Participation + Repas du Midi (ajustement de la somme sur le dernier prélèvement)	Total annuel
<u>2^{ème} cas</u> Si l'étudiant est <u>DEMI-PENSIONNAIRE</u>	<u>Pour 5 repas par semaine</u> 800 € d'arrhes à l'inscription - Solde : 1 772.30 €	2 572.30 €
	<u>Pour 4 repas par semaine</u> 800 € d'arrhes à l'inscription - Solde : 1 616.30 €	2 416.30 €
	<u>Pour 3 repas par semaine</u> 800 € d'arrhes à l'inscription - Solde : 1 398.30 €	2 198.30 €
	<u>Pour 2 repas par semaine</u> 800 € d'arrhes à l'inscription - Solde : 1 136.30 €	1 936.30 €
Possibilité de prendre un repas occasionnel au ticket : 7,60 €		
	Participation + Hébergement + Restauration complète	Total annuel
<u>3^{ème} cas</u> Si l'étudiant(e) est <u>INTERNE</u> <u>(sous réserve)</u>	<u>Pour une chambre simple pension complète</u> 1 000 € d'arrhes à l'inscription - Solde : 4 948.30 €	5 948.30 €
	<u>Pour une chambre double pension complète</u> 1 000 € d'arrhes à l'inscription - Solde : 4 389.30 €	5 389.30 €

Pour les internes, une caution de 61 € sera demandée et sera remboursée au départ définitif du jeune, sous réserve qu'aucune dégradation de la chambre n'ait été constaté



INFORMATIONS

- ♦ **La facturation** : Les factures ne sont pas adressées aux familles par voie postale mais uniquement sous format numérique via le site internet EcoleDirecte, espace d'échanges entre les familles et l'établissement.

Vous aurez aussi la possibilité d'y consulter votre situation financière tout au long de l'année scolaire : état de vos versements, solde à régler ...

Cette consultation est accessible sur votre espace Famille (avec votre mot de passe personnel qui vous sera remis en tout début d'année scolaire) en cliquant sur le logo €.

- ♦ **ASSURANCES** :

Chaque étudiant est assuré par :

- ♦ **une assurance scolaire et extra-scolaire groupe** (payée pour tous) qui le couvre 24h/24 et 365 jours par an en responsabilité individuelle Accidents et pour les dégâts qu'il se cause à lui-même.
- ♦ **la Sécurité Sociale** pour le risque accident de travail.

- ♦ **ACTIVITES CULTURELLES et VISITES D'ENTREPRISES** :

Des activités pédagogiques et des voyages d'études sont proposés de façon obligatoire au cours du cursus de l'étudiant. Un plan de financement est alors proposé aux familles afin d'établir dans le temps leur participation financière.

Le Responsable de secteur GERE ce budget en concertation avec les enseignants et les délégués des étudiants.

UNE AIDE DU LYCEE SERA TOUJOURS POSSIBLE
APRES ETUDE AU CAS PAR CAS.

- ♦ **REVUE LASALLE LIENS** :

Les familles du lycée recevront la revue du réseau lasallien français présentant la vie de nos établissements et surtout leur mission d'enseignement et d'éducation dans l'esprit de St-Jean-Baptiste de la Salle.

- ♦ **BUREAU DES ETUDIANTS** : cotisation obligatoire pour couvrir de façon mutualisée les actions mises en place.

- ♦ **TENUE AUX COULEURS DU CAMPUS**

